



## Règlement financier Année scolaire 2020/2021

La scolarité au Lycée Français International de Malaga est payante pour tout élève inscrit quelle que soit sa nationalité. Les tarifs sont votés par l'Association pour le développement du Lycée français de Malaga réunie en Comité de gestion.

Les tarifs ci-dessous sont annuels.

Ces tarifs diffèrent selon les niveaux de scolarité et la nationalité des élèves.

### 1. Frais de scolarité

	Communautaires	Non communautaires
Maternelle	4798 euros	5505 euros
Ecole Elémentaire	4320 euros	4971 euros
Collège	4814 euros	5531 euros
2de	5497 euros	6318 euros
1ère et Term.	5797 euros	6664 euros

Un abattement de 10% est appliqué pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

Un abattement de 20% est appliqué pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

Un abattement de 30% est appliqué pour le 5<sup>ème</sup> enfant

Principe : Tout trimestre commencé est intégralement facturé et du par la famille.

#### Exceptions :

- Elève partant dans un établissement français du réseau, sous réserve de la même procédure par l'autre établissement.
- Enfant déscolarisé en cours d'année et jusqu'à la fin de l'année pour cause de maladie grave ou accident sur présentation d'un certificat médical.
- Renvoi d'un élève pour motif disciplinaire.

Toutefois la situation sera appréciée au regard des pièces justificatives.

Le trimestre sera facturé au prorata du temps de scolarité par mois. Tout mois commencé sera du.

Les départs en cours de trimestre pour convenances personnelles ne sont pas pris en compte et le trimestre sera facturé intégralement.

En cas de fermeture temporaire de l'établissement, les frais de scolarité sont entièrement dus.

En cas d'inscription en cours d'année, la facturation sera établie à la quinzaine commencée (frais annuels/20).



## 2. Inscription d'un nouvel élève

Droits de 1<sup>ère</sup> inscription 850 euros  
Gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant inscrit

L'enregistrement de la demande d'inscription est soumis au dépôt d'un dossier complet. Après réception d'un mail d'acceptation de votre enfant vous disposerez d'un délai de **72 heures** pour procéder au paiement des frais de 1<sup>ère</sup> inscription (DPI). Le paiement validera l'inscription de votre enfant sous réserve de la réception de toutes les pièces demandées.

Les droits de 1<sup>ère</sup> inscription sont payables une fois dans la scolarité et ne sont pas remboursables, même si l'élève n'est pas présent dans l'établissement à la rentrée pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de renoncement et sur demande écrite et motivée avant le 30 juin 2020, un remboursement pourrait être effectué.

L'élève rejoint sa classe le jour de la rentrée scolaire. Toute absence le jour de la rentrée scolaire doit être justifiée avant le 31 Août 2020 par mail [courrier@lmalaga.com](mailto:courrier@lmalaga.com).

En cas d'absence non justifiée à partir du 7 septembre 2020, l'inscription sera annulée et l'élève perdra sa place.

Aucune réservation de place n'est effectuée.

L'inscription dans l'établissement ne sera effective qu'après paiement intégral des frais de scolarité de l'année en cours des éventuels autres enfants déjà scolarisés dans l'établissement.

## 3. Réinscriptions d'un élève de l'établissement

Les familles doivent procéder chaque année à la réinscription de leur(s) enfant(s).

Aucune demande de réinscription ne sera acceptée en cas d'impayés des frais de scolarité et annexes de l'année en cours.

L'élève rejoint sa classe le jour de la rentrée scolaire. Toute absence le jour de la rentrée scolaire doit être justifiée avant le 31 Août 2020 par mail [courrier@lmalaga.com](mailto:courrier@lmalaga.com).

En cas d'absence non justifiée à partir du 7 septembre 2020, l'inscription sera annulée et l'élève perdra sa place.

## 4. Frais d'examen

DNB 3ème	25 euros
BAC 1ère	80 euros
BAC Terminale	180 euros

Les frais d'examen sont facturés avec le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire



## 5. Restauration scolaire

L'établissement propose un service de restauration.

L'inscription des nouveaux élèves se fait en fonction des places disponibles. En effet, l'espace et le mode de fonctionnement, service à table, permet d'accueillir un nombre limité de nouveaux élèves.

Primaire	1150 euros
Secondaire	1300 euros

Le tarif est forfaitaire.

5 repas par semaine pour le secondaire.

4 repas par semaine pour le primaire, sauf pour les élèves inscrits aux activités extra-scolaires le vendredi.

Le régime est fixé pour l'année. Toutefois, les demandes de changement pourront être accordées à chaque trimestre selon les conditions suivantes :

au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020-2021  
1<sup>er</sup> mars 2021 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020-2021.

En cas de problèmes médicaux, le changement de régime pourra être accordé à tout moment sous réserve de justificatifs médicaux ou de l'accord du médecin scolaire.

En cas d'absence pour maladie d'au minimum 15 jours consécutifs, une réduction pourra être accordée sous réserve de présentation d'un certificat médical.

Il est offert la possibilité à titre exceptionnel de prendre un repas au tarif de 8.50 euros.

Une demande écrite ou un mail [recettes@lmalaga.com](mailto:recettes@lmalaga.com) devra être adressée dans un délai de 24 heures minimum.

## 6. Externat surveillé

L'établissement propose aux familles un service d'externat surveillé à partir de la classe de CP avec la mise à disposition de locaux, de vaisselle et de micro-ondes pour réchauffer les plats apportés dans des thermos par les élèves sous la surveillance d'un personnel d'éducation.

primaire	410 euros
secondaire	370 euros

La conservation des aliments remis à l'élève relève de la seule responsabilité de la famille. La responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée.

Le régime est fixé pour l'année. Toutefois, les demandes de changement pourront être accordées à chaque trimestre selon les conditions suivantes :

- sur demande adressée à la directrice administrative et financière  
au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020-2021  
1<sup>er</sup> mars 2021 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020-2021.



## 7. Transports scolaires

L'établissement propose un service de transport scolaire.

Un service de 6 lignes de bus dessert différentes zones de Malaga et sa grande banlieue. Ce service est accessible en fonction des places disponibles. En cas d'insuffisance de places, les demandes seront placées sur liste d'attente par ordre d'arrivée.

N° ligne	Trajet	Prix
Ligne 1	Benalmádena Costa - Fuengirola	1720 euros
Ligne 2	Torremolinos - Torre del Mar	1630 euros
Ligne 3	Croisement de Churriana - Plaza Mayor	1500 euros
Ligne 4	La Cala - Rincón de la Victoria	1430 euros
Ligne 5	Malaga centro - Puerta Blanca	1350 euros
Ligne 6	Limonar - Plaza de la Merced	1230 euros

Le régime est fixé pour l'année. Toutefois, les demandes de changement pourront être accordées à chaque trimestre selon les conditions suivantes :

- sur demande adressée à la directrice administrative et financière  
au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020-2021  
1<sup>er</sup> mars 2021 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020-2021.

En cas de places disponibles, il pourra être accordé de manière temporaire des places pour des trajets non complets. Les demandes devront être déposées auprès de [recettes@lfmalaga.com](mailto:recettes@lfmalaga.com).

## 8. Activités extra-scolaires

L'établissement propose de nombreuses activités extra-scolaires.

Une information est donnée en début d'année scolaire.

L'inscription se fait par ordre d'arrivée selon les places disponibles.

Le tarif est variable selon les activités.

## 9. Voyages scolaires et sorties scolaires

Des voyages scolaires et sorties scolaires sont organisés par les équipes éducatives.

Votés en Conseil d'établissement, vous serez informés au plus vite des voyages organisés concernant la classe de vos enfants. Un engagement financier avec un montant maximum du voyage vous sera demandé, ainsi qu'un acompte de 50 euros. En cas d'impayé avant le départ, votre enfant ne pourra pas participer au voyage et celui-ci sera dû dans son intégralité.



## 10. Autres frais (applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020)

Livre de bibliothèque BCD ou CDI non rendu ou détérioré	15 euros
Carnet de correspondance perdu	5 euros
Frais pour rejet de prélèvement	10 euros
Dégradations commises par l'élève	Coût de remplacement
Tenue de sports obligatoire pour le secondaire	75 euros
Manuels scolaires	A la charge des familles

Les livres empruntés doivent être remis à la BCD et le CDI avant le départ de l'élève.

## 11. Assurances

Le lycée souscrit une assurance accident pour tous les élèves. En cas d'accident, une déclaration doit être déposée au service médical du lycée. La famille a la possibilité d'emmener l'élève à la Clinica del Pilar (Paseo de Sancha 15, Malaga) qui est l'hôpital conventionné avec notre assureur. Si la famille souhaite se rendre dans un autre établissement hospitalier, les frais seront à sa charge et l'établissement sera dégagé de toute responsabilité.

## 12. Modalités de facturation et de paiement

Les familles, dont les entreprises prennent en charge les frais de scolarité, doivent fournir une attestation de leur employeur (à fournir lors du dossier d'inscription).

Les factures sont trimestrielles, nominatives et émises selon le calendrier suivant :  
Vous recevrez un mail vous informant de la disponibilité de vos factures en ligne.

### 3 modes de paiement :

- Paiement annuel
- Paiement trimestriel selon le calendrier ci-joint :

Période	Date d'envoi	Date limite de paiement
1 <sup>er</sup> trimestre 2020/2021 4/10 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> quinzaine de Septembre 2020	31 octobre 2020
2 <sup>ème</sup> trimestre 2020/2021 3/10 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup> quinzaine de Janvier 2021	28 février 2021
3 <sup>ème</sup> trimestre 2020/2021 3/10 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup> quinzaine de Mars 2021	30 avril 2021

- Paiement mensuel (sous réserve d'autorisation de prélèvement automatique obligatoire)

Les paiements en espèces devront être faits directement sur notre compte bancaire.  
Compte Cajamar ES04 3058 0847 4127 2020 3162



En cas de difficultés financières, chaque situation pourra être étudiée sur demande écrite de la famille adressée à la Directrice administrative et financière ([daf@lfmalaga.com](mailto:daf@lfmalaga.com)).

### Procédure en cas d'impayés

Tout impayé fera l'objet de relance.

Tout impayé des services tels que les transports scolaires, la restauration scolaire et les activités extra-scolaires entraînera l'exclusion immédiate à ces services à chaque trimestre.

Tout impayé des frais de scolarité pourra entraîner l'exclusion de la classe après chaque période de vacances.

A la date limite du 30 juin 2020, tous les impayés seront transmis pour contentieux auprès d'un avocat chargé par tous les moyens de recouvrer la dette.  
Les frais d'avocat et d'huissier sont à la charge du débiteur.

Aucune réinscription pour la rentrée scolaire suivante et inscription d'un enfant d'une même fratrie ne sera prise en compte en cas d'impayés au 30 juin 2020.

### Rejet prélèvement

Les frais de rejets seront à la charge du débiteur.

En cas de rejet répété, le paiement mensuel ne sera plus accepté, le mode de règlement passera au virement trimestriel par virement.

## 13. Elèves boursiers

Les demandes de bourses sont à renouveler chaque année et doivent être déposées auprès du Consulat de France à Madrid selon un calendrier disponible sur le site du consulat ou du lycée français international.

Les familles ayant fait une demande de bourse tardive ou une demande de révision de bourse pour la 2<sup>ème</sup> commission auprès du Consulat de France sont tenues de régler les frais d'inscriptions et de scolarité en attente de la décision de l'AEFE. Ceux-ci seront remboursés dès la réception de la notification.

Les impayés des élèves boursiers seront traités selon la même procédure.

Malaga, le 24 janvier 2020

La Présidente